

Décision du Président n° 2022.55

Demande de subventions

Poste Chargé mission gestion intégrée - Direction

VU l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT,

VU la délibération N°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président.

Le dossier présenté ci après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

**Décide** de solliciter le concours à l'Agence de l'Eau pour l'aide au financement du poste de Directeur - chargé de missions gestion intégrée, conformément au plan de financement ci-dessous :

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
AGENCE DE L EAU	50 %	52 624€
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>		52 624€
AUTOFINANCEMENT	50%	52 624€
<b>TOTAL OPERATION</b>	100 %	105 248€

**S'engage** à inscrire au budget 2023, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 066-200087286-20221116-202255-DE

Publié le 22/11/2022 sur le site du SMTBV

Fait à Perpignan, le 16/11/2022

Le Président,

Pierre PARRAT

